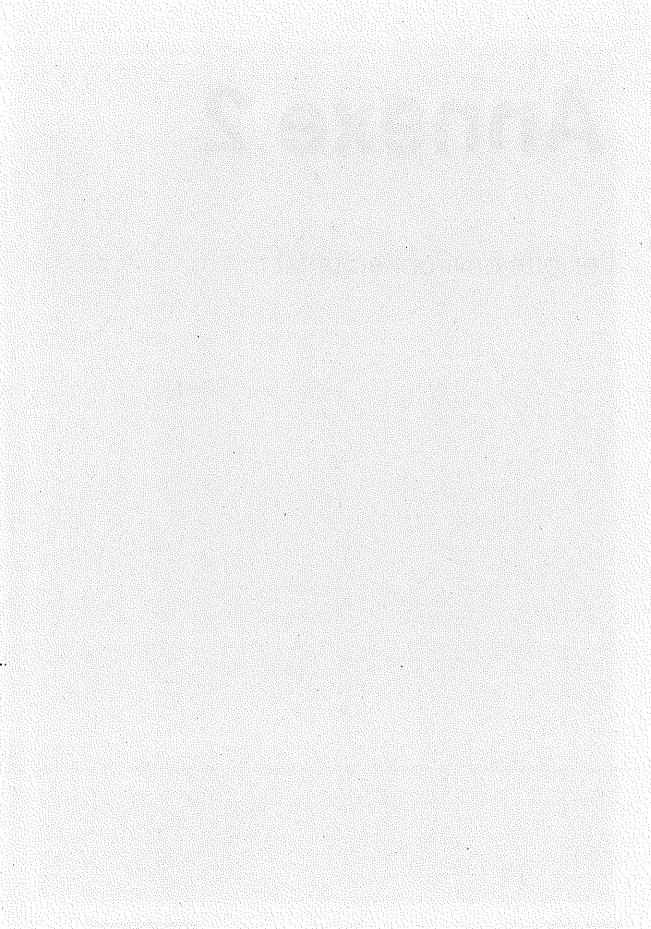
Annexe 2

Lexique environnemental

Commune de Noisy-sur-Ecole -77 RIV/LET Dossier approuvé Juin 2009

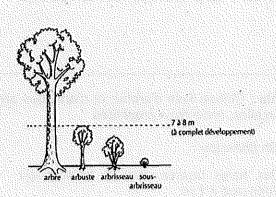


Alignement d'arbres et/ou d'arbustes : Arbres et/ou arbustes plus ou moins serrés entre eux, formant une ligne droite plus ou moins régulière.

Arbre: Végétal ligneux, à tige simple et nue à la base, comprenant donc un tronc et une cime, pouvant dépasser plus de 7 mètres de hauteur à l'état adulte.

Arbrisseau: Végétal ligneux, à tige naturellement ramifiée dès la base et de taille peu élevée (de 1 à 4 mètres de hauteur).

Arbuste: Végétal ligneux à tige simple et nue à la base (au moins quand il est âgé) mais n'atteignant pas 7 mètres de hauteur à l'état adulte ou correspondant à un arbre jeune.



Source: Flore Française Forestière. Rameau - 1989.

B.

Bosquet: groupements d'arbres, d'arbustes, d'arbrisseaux et de sous-arbrisseaux.

C.

Caduc, uque : Se dit d'un organe à durée de vie limitée (généralement inférieure à une année), se détachant spontanément à maturité.

Caducifoliée: A feuilles caduques.

Chaos de grès : entassement sans ordonnance de rochers gréseux.

Conifère: Ordre des gymnospermes arborescents souvent résineux, à feuillage généralement persistant et en aiguilles, aux fruits en cônes, tels que les pins, le sapin, l'épicéa. (NB: Les gymnospermes correspondent à un sous-embranchement de plantes, souvent arborescentes, dont les graines nues sont portées sur des écailles ouvertes (pin, if)).

E.

Espèce : Unité fondamentale en taxonomie.

Espèce non locale: Espèce qui se rencontre en dehors d'un lieu ou d'une région donnée.

Espèce locale: Espèce qui se rencontre dans un lieu ou une région donnée.

Essence: Espèce.

F.

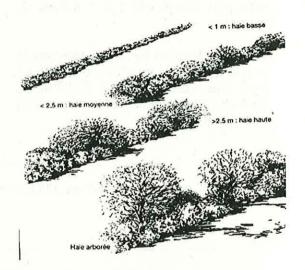
Fruitier: Qui produit des fruits comestibles.

H.

Haie: Clôture faite d'arbres et d'arbustes alignés et qui marque la limite entre deux parcelles, entre deux propriétés.

On distingue:

- les haies basses dont la hauteur est inférieure à 1 m.
- les haies moyennes dont la hauteur est inférieure à 2.5 m.
- les haies hautes dont la hauteur est supérieure à 2.5 m.
- les haies arborées dont la hauteur est supérieure à 4 m.
- les haies taillées qui sont généralement constituées d'une seule espèce d'arbres ou arbustes.
- les haies fleuries composées d'essences florissantes (lilas, spirée...).



Source: La beauté des haies. Jedicke - 1995

 les haies vives qui correspondent en des haies non taillées et sont en harmonie avec le paysage rural environnant. Elles sont composées d'essences ligneuses locales mélangées où chaque arbuste est mis en valeur au bénéfice d'un effet d'ensemble.

Les haies peuvent être constituées d'arbres et d'arbustes qui, grâce à la taille des végétaux, peuvent limiter leur croissance à 2 mètres par exemple. C'est le cas des chênes, du charme, etc....

Exemples de haies :

Mur bahut doublé d'une haie (lierre)



Règlement : Annexes

Haie de charmes



Commune de Noisy-sur-Ecole -77

ndigène : Cf. espèce locale.
L.
L igneux : Dont la tige contient suffisamment de faisceaux lignifiés pour deven ésistante (contraire : herbacées).
Locale (essence) : Cf. espèce locale.
W.
Mélangée : Constituée de plusieurs espèces.
Monospécifique : Constituée d'une seule espèce.
N.
Non locale (essence) : Cf. essence non locale.
P
Plantation : Ensemble de végétaux plantés en un endroit.

·R.

Résineux, euse : Qui tient de la résine, qui en produit.

Résineux: Les résineux sont des espèces ligneuses riche en matières résineuses, appartenant à l'ordre des gymnospermes. Les principaux résineux sont des conifères: pin, sapin, épicéa, mélèze, if, cyprès, cèdre, genévrier et thuya. (NB: Les gymnospermes correspondent à un sous-embranchement de plantes, souvent arborescentes, dont les graines nues sont portées sur des écailles ouvertes (pin, if)).

S.

Sempervirente : Se dit d'espèces (surtout ligneuses) dont les feuilles ne tombent pas à la fin de la saison de végétation et restent fonctionnelles pendant plusieurs années.

Sous-arbrisseaux : arbrisseau de taille inférieure à 50 cm dont, dans certains cas, l'extrémité des rameaux herbacés se dessèche l'hiver (ex. bruyère, callune...).

Vergers : Terrain planté d'arbres fruitiers.

